

ABONNEMENT.

SOMMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;

A EWIG,
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mars 1879.

Chronique générale.

LA FLÉTRISSURE ET LES FLÉTRIS.

Nous lisons dans le Figaro :

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. Rameau n'a été, dit-on, dans toute cette affaire, qu'une sorte d'exécuteur de hautes-œuvres. Le factum qu'il a déposé le long de la tribune n'aurait pas été rédigé par lui. Quelqu'un m'affirme qu'on y reconnaît une main autrement puissante que la sienne, la plus puissante de toute la Chambre, une main qui se trahit par son style, et on ajoute que les experts ne sauraient s'y tromper. La façon un peu brusque dont M. Gambetta a tranché, à la fin de la séance de jeudi, la question de juridiction et de compétence, donnerait quelque vraisemblance à ce racontar ; mais est-il admissible qu'un véritable chef de parti, un futur Président de la République, s'amuse à rédiger de pareils ordres du jour ? Mirabeau, président de l'Assemblée nationale, avait une autre manière d'employer son temps.

« La flétrissure n'a pas dit son dernier mot. Elle est en train de produire, en ce moment même, des effets sur lesquels on n'avait pas compté. Dans le feu de la bataille, on avait un peu oublié les noms de cinq ou six des ministres que l'on flétrissait. Ces noms, remis en lumière aujourd'hui, excitent des étonnements et des rires, qui menacent de se prolonger et de devenir contagieux, au point de dérider même l'austère Rameau. Vous figurez-vous, par exemple, que M. Faye, le directeur de l'Observatoire, était flétri ! C'est M. Jules Ferry lui-même qui l'a confirmé dans ses fonctions, il n'y a pas un mois. Et le bon Grévy ? Et le calme Pelletier ? Et l'excellent Ozenne ! Ozenne, oui, Ozenne est flétri.

« Le plaisant de la chose, c'est qu'Ozenne flétri donne sa démission ; il ne veut pas survivre à la flétrissure, et comme le flétri Ozenne est à peu près le seul homme de France qui connaisse à fond la question des traités de commerce, voilà M. Tirard dans un cruel embarras. On raconte que M. Tirard s'est précipité tout en larmes aux pieds du malheureux flétri, et l'a supplié de garder sa place au moins jusqu'à la discussion du tarif des douanes ; mais le flétri a été impitoyable, si bien que M. Tirard, qui n'est pas flétri, est désespéré.

« Et le général Berthaut ! Flétri aussi le général Berthaut. Sa démission est certaine. L'honorable général a dû être bien surpris quand il s'est vu accuser de coup d'Etat ou de tentative de coup d'Etat. Son fameux ordre n° 4 a été singulièrement interprété. Il n'y avait pourtant pas d'erreur possible, quand on songe au caractère du général Berthaut, à ses idées bien connues sur le rôle de l'armée, à son aversion insurmontable pour tout ce qui ressemble à une mesure illégale ou violente. Dans le conseil des ministres du 16 Mai, il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à l'état de siège. Et sa carrière est brisée ; admirable récompense d'une vie irréprochable consacrée tout entière au service de son pays. »

L'idée d'une dissolution commence à prendre corps dans les régions ministérielles. On dit que la Chambre ne représente plus exactement l'opinion du pays, et qu'élu dans un moment d'irritation contre le 16 Mai, les électeurs ne donneraient certainement pas leurs voix à ceux qu'ils ont nommés le 14 octobre.

Puis, la véritable indigence d'hommes capables et utiles qui se manifeste chaque jour dans la Chambre actuelle, fait espérer aussi que de nouvelles élections enverraient siéger non pas tant de médecins et d'avocats, mais des hommes pratiques qui sauraient rendre des services au pays, en discutant les véritables affaires, et non en faisant de la chicane parlementaire.

Un mouvement de sous-préfets et de conseillers de préfecture est en ce moment à l'étude au ministère de l'intérieur, et ne tardera pas à faire suite au premier mouvement administratif qui a paru dimanche.

Il paraît qu'on veut semer partout des statues de la République. Indépendamment de celle que le conseil municipal va faire ériger sur la place du Château-d'Eau, on veut placer une statue monumentale de la République sous l'arc de Triomphe de l'Est-toile. Enfin, une troisième serait placée au rond-point de Courbevoie où se trouvait en 1870 la statue de l'empereur Napoléon I^{er}.

Les réfugiés de la Commune ont célébré dimanche, à Berne, l'odieuse anniversaire de la sanglante insurrection du 18 Mars. Les Allemands qui se trouvaient à Berne se sont associés à cette criminelle manifestation. Les cris de : Vive la Commune ! Mort aux riches ! A bientôt la revanche ! se sont fait entendre pendant tout le temps qu'a duré le banquet.

On lit dans le Français :

« Si, par impossible, le cabinet, se faisant l'exécuteur des volontés de 217 députés, faisait afficher dans toutes les communes l'ordre du jour de M. Rameau, nous avons lieu de croire que les ministres désignés par cet ordre du jour feraient imprimer à autant d'exemplaires qu'il y a en France de communes leur protestation, et que cette protestation serait affichée en face de l'ordre du jour. Le ministère pourrait-il refuser l'autorisation d'afficher la défense après s'être fait l'afficheur de l'attaque ? »

Il est plus que probable que le ministère refusera l'autorisation.

M. le marquis de Molins reste décidément à Madrid chargé du portefeuille des affaires étrangères. Il n'aura pas de successeur à Paris. Le premier secrétaire, marquis de Casa Fuerte, restera chargé de l'expédition des affaires courantes.

Cette vacance permet d'espérer que le marquis de Molins reviendra peut-être prochainement à la direction de son ambassade à Paris, où il a laissé de vifs regrets et les meilleurs souvenirs.

Un banquet bonapartiste a eu lieu dimanche à Saint-Mandé, pour célébrer le 23^e anniversaire du prince Louis-Napoléon. Des discours ont été prononcés par MM. Jolibois, Lenglé, Dréolle, Robert Mitchell, Jules Amigues et le docteur Lafa.

M. Thiers serait-il donc déjà renié par les républicains ?

Le conseil municipal de Périgueux vient de rejeter la proposition d'un de ses membres tendant à donner le nom de Thiers à une des principales rues.

Notez bien que ce conseil municipal est entièrement républicain !

LE CONSEILLER INTIME DE M. J. GRÉVY.

Il paraît que M. J. Grévy ne peut pas se passer de M. Dufaure, cet ex-monarchiste avéré. Ce besoin du nouveau Président ne prouve guère en faveur des hommes d'Etat que la République a fait éclore.

M. Dufaure, pendant les jours difficiles de la dernière semaine, a, pour ainsi dire, vécu à l'Élysée. Un grand nombre de questions brûlantes ont été examinées dans ses conférences intimes avec le Président.

D'abord, M. Dufaure a conseillé le maintien du cabinet tel quel jusqu'après les élections du 6 avril. Il faut savoir, a-t-il dit, ce que pensent les électeurs des 27 circonscriptions.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE LETTRE VOLÉE.

(Suite et fin.)

— Ne dites point de mal de la police, reprit Verdier ; elle est d'une habileté presque incroyable. Ingénieuse, rusée, persévérante, elle possède toutes les connaissances nécessaires au but de son institution ; elle a poussé son art presque à la perfection ; et je suis sûr qu'elle en a consciencieusement épuisé toutes les ressources dans les limites de la recherche qui lui avait été ordonnée à l'hôtel de G... Considérées en elles-mêmes, les mesures étaient certainement bien conçues et elles ont été bien exécutées ; mais étaient-elles applicables à la circonstance et surtout à l'homme ? c'était la question importante. Le lieutenant et son secrétaire l'ont mal résolue ; ils ont manqué au début de pénétration. A l'âge de douze ans, j'en avais plus qu'eux. Je me rappelle que j'étais très-habile à pair ou non. Vous connaissez ce jeu ? On ferme une main, et on donne à deviner si les billes qu'elle contient sont en nombre pair ou impair. Je gagnais presque toujours, non point par hasard, mais en vertu de règles que je m'étais

faites. Un camarade me posait la question : pair ou non ? Je répondais la première fois, au hasard, par exemple : pair. Je perdais. Mais à la seconde question, je me disais : ce garçon-là est peu malin. La première fois il a mis non-pair ; à la seconde, sa dose de finesse n'ira pas plus loin qu'un simple changement de combinaison : il mettra pair. En effet, contre son attente, je disais encore pair, et je gagnais. Mais si j'avais affaire à un écolier un peu plus intelligent, je me disais : au premier coup, j'ai deviné pair et j'ai perdu. Sa première pensée va être aussi de changer le non-pair qui m'a fait perdre en pair ; mais son esprit ne s'arrêtera pas là ; un peu plus de réflexion lui suggérera que ce serait là une ruse beaucoup trop simple, et en définitive il en restera comme la première fois au non-pair. Donc je devinais non-pair, et je gagnais. En définitive, toute mon habileté consistait à lire de mon mieux dans la pensée de mon adversaire en calculant sur son degré d'intelligence ou sur la nuance du caractère que je lui connaissais. Je m'appliquais à mesurer mon raisonnement intérieur avec le sien, à les identifier tous deux, et pour y parvenir, je m'aidais quelquefois d'un moyen physique qui depuis m'a souvent réussi dans des affaires d'une tout autre importance. C'est bien simple. Lorsque je cherche à deviner les passions ou les pensées d'une personne qui est devant moi, je m'étudie à mettre

l'expression de ma figure dans le rapport le plus exact possible avec l'expression de la sienne ; je m'attache à en imiter et à en suivre très-exactement les changements les plus imperceptibles, et en même temps j'observe avec attention, en moi-même, les pensées, les sentiments qui naissent naturellement et par correspondance aux diverses modifications qui se succèdent sur ses traits et sur les miens. Si j'ai lieu de soupçonner que je suis en présence d'une personne qui se méfie de sa propre physionomie et qui lui fait jouer un rôle, je cherche les pensées opposées à celles qu'en l'imitant je sens naître en moi. C'est une affaire de tact et d'expérience. Or, notre cher secrétaire est impropre au poste qu'il occupe, parce qu'il n'agit jamais que d'après les seules idées qui lui sont particulières. Il suppose que les autres hommes pensent comme il penserait dans des circonstances semblables. La conséquence inévitable est qu'il n'a de chance pour réussir que lorsqu'il est en lutte avec des esprits qui se trouvent être précisément de sa force et de sa nature. Il est nécessairement en défaut toutes les fois qu'il est en rapport avec les intelligences supérieures à la sienne, et souvent même avec celles qui sont inférieures. Il n'a qu'un certain nombre de règles qui ressortent de sa manière d'être individuelle ; il les applique indifféremment à toutes les affaires de même ordre ; les difficultés sont-elles plus grandes que

de coutume, tout son effort consiste, non à changer de règles, à en chercher d'autres, mais simplement à pousser la pratique des seules qu'il connaît jusqu'aux dernières conséquences. Semblable en cela à un médecin qui n'a que deux recettes, la saignée ou l'eau chaude, et qui se borne quand la maladie résiste à tirer plus de sang ou à noyer l'estomac du patient. C'est toujours la même routine. Dans la recherche de cette lettre volée, il n'a pas même songé à s'identifier avec l'esprit du duc de G... et à en mesurer la portée. Il a procédé de même que s'il avait eu affaire au premier bourgeois venu. Ses agents ne découvrant rien avec leurs yeux dans les endroits les plus secrets, il leur a donné des loupes, et les fentes des meubles ne contenant rien, il a fait sonder jusqu'aux poutres. Mais le duc de G... n'ignore aucune des ruses de la police : s'il s'est absenté si complaisamment de son hôtel pour laisser la place libre à la police, c'était qu'il avait l'assurance qu'on ne trouverait rien. En lutte avec un système qui suppose toujours du mystère, la meilleure ruse était, en effet, de n'en faire aucun. Il n'a point caché la lettre, et il a certainement bien ri de la peine qu'on se donnait pour chercher dans l'épaisseur de ces murailles ou dans les pieds de ses fauteuils ce que l'on avait sous les yeux. Je n'aime point le duc de G... Nous ne nous sommes que trop connus à Dresde. J'avais un prétexte suffisant pour me

En ce qui concerne le retour des Chambres à Paris, la nouvelle loi réorganisant la préfecture de police, l'indemnité aux victimes du 2 décembre et aux communards amnistiés, il est d'avis que le gouvernement doit se débarrasser le plus promptement possible de ces questions. Une fois qu'elles seront résolues, M. J. Grévy pourrait essayer de constituer sur des assises sérieuses un nouveau cabinet destiné à rassurer le pays et à dessiner dans la Chambre une véritable majorité gouvernementale.

M. Dufaure et le Président reconnaissent d'ailleurs que, si M. Waddington a de précieuses qualités comme ministre des affaires étrangères et y joint l'avantage d'être conservateur, comme homme parlementaire il manque d'autorité et de talent oratoire.

Relativement aux propositions qui auraient pour but de remettre sur le tapis le 46 Mai ou les indemnités aux victimes du 2 décembre et aux communards, l'opinion de M. Dufaure est qu'elles doivent être nettement écartées par le gouvernement en posant la question de confiance.

Enfin, l'ancien garde des sceaux aurait critiqué très-vivement les mouvements judiciaires de M. Le Royer qui, sous prétexte d'épuration, a entrepris de désorganiser la magistrature. (Tablettes d'un Spectateur.)

**

M. le maréchal Canrobert vient d'adresser au maréchal de Mac-Mahon la lettre suivante :

« Mon cher Maréchal,

Je viens de lire dans le journal *le Figaro* un long article intitulé : « Colloque entre deux maréchaux. »

On m'y prête vis-à-vis de vous un langage qui, lorsque vous étiez investi en France du pouvoir exécutif suprême, eût été peu convenable, et qui, aujourd'hui, après votre si noble abdication volontaire, serait de nature à porter atteinte à la loyauté de mon caractère et à mes sentiments d'amitié pour le compagnon d'armes des glorieuses époques.

Je proteste, en conséquence, contre cette amplification et n'en accepte dans le fond que le parallèle entre mon échec électoral et celui de notre illustre collègue, le comte de Moltke, qui, plus heureux que moi, eut, lui au moins, l'avantage d'être soutenu par le gouvernement de son pays, lors de sa candidature à la haute Chambre (Sénat) !

Je saisis cette occasion, mon cher Maréchal, pour vous offrir la nouvelle expression de mon ancien et affectueux dévouement.

» Maréchal CANROBERT. »

**

Nous trouvons dans le *Moniteur* les informations suivantes que ce journal dit avoir puisées aux sources les plus sûres :

« Le centre gauche considère qu'à cette heure la possession du pouvoir ne peut que le compromettre, parce qu'il n'y est pas le

maître, et parce que, n'ayant pas la majorité dans la Chambre, il est obligé de se laisser entraîner plus loin que ne le comportent ses doctrines.

Il estime qu'il se compromet sans profit pour sa cause; il croit qu'il serait plus sage à lui de laisser la gauche pure arriver aux affaires, et de reconquérir sa liberté pour faire au besoin de l'opposition, en ralliant autour de lui les forces conservatrices effrayées par la rapidité avec laquelle on marche vers l'extrême gauche.

Le groupe dont nous parlons, et qui compte dans le Sénat comme dans la Chambre des députés des représentants très-remuants, est non moins convaincu de la médiocrité de la Chambre des députés que de l'insuffisance du ministère, et c'est pour jeter les bases d'une campagne dissolutionniste qu'il entend redevenir libre.

La dissolution, voilà l'objet de ses espérances secrètes. Il reconnaît sans doute qu'il est encore trop tôt pour la faire, mais il commence à s'y préparer, et comme prologue à ce grand événement, il va commencer une campagne préalable en faveur du scrutin de liste, parce qu'il considère le scrutin d'arrondissement comme la cause de toutes nos difficultés. Il ne se dissimule pas combien il sera grave de faire accepter par la Chambre une réforme de cette importance, qui sera en quelque sorte sa condamnation. Mais il est convaincu que si la loi électorale qui nous ramènera au scrutin de liste est présentée d'abord au Sénat, ce dernier l'ayant votée, la Chambre des députés n'hésitera pas à en faire autant.

Il faut encore ajouter que dans la seconde Chambre on trouve beaucoup de partisans du scrutin de liste, et, à leur tête, M. Gambetta lui-même. Le Président, on doit le reconnaître, ne professe qu'une médiocre estime pour les capacités de l'Assemblée à la tête de laquelle il est placé. Il la trouve animée de bonnes intentions, mais passionnée, exigeante, intolérante, incapable, et prétend que c'est parce qu'elle est issue du scrutin d'arrondissement qu'elle est ainsi. Quand le maréchal de Mac-Mahon occupait la présidence, M. Gambetta expliquait sa volonté de ne pas accepter le gouvernement par la répugnance qu'il éprouvait à devenir le ministre de l'élu d'une majorité qu'il avait toujours combattue; il l'explique aujourd'hui par le peu de confiance qu'il a dans les lumières de la Chambre, de telle sorte qu'on peut supposer que le jour où il deviendrait Président du conseil, ce serait pour faire la dissolution et recourir à des élections nouvelles. »

**

La *Révolution française* pose en ces termes la candidature de Blanqui aux élections législatives du 6 avril :

« Nous apprenons qu'à Roanne, dans une réunion privée de plus de trois cents électeurs, il a été décidé à l'unanimité que l'on poserait, aux élections du 6 avril, la candidature du prisonnier de Clairvaux, d'Auguste Blanqui.

Les citoyens qui ont pris l'initiative de cette candidature ont pensé qu'il appar-

tenait au corps électoral de mettre la Chambre en demeure de se prononcer et de déclarer si, oui ou non, elle entend se faire ouvertement complice d'une détention illégale.

Ils veulent empêcher cette monstrueuse iniquité : Blanqui mourant en prison.

C'est au corps électoral de réparer l'oubli gouvernemental dont est victime celui qui était un des premiers à amnistier.

Malgré de nombreuses pétitions, tant au Président de la République qu'à la Chambre, malgré les dénégations ministérielles qui ont, d'après le *Journal officiel*, accueilli les paroles de M. Clémenceau, mettant en doute les bonnes dispositions du ministère à l'égard de Blanqui, la mise en liberté de Blanqui n'a pas encore été ordonnée.

Une liste d'amnistiés a été dressée depuis la promulgation de la loi, le nom de Blanqui y brille par son absence.

Les électeurs de Roanne ont été révoltés par un semblable mépris de la justice et de l'humanité. Quel que soit le résultat de leur généreuse tentative, une protestation se sera élevée, et si le succès ne récompense pas leurs efforts, peut-être leur manifestation ouvrira-t-elle enfin les yeux de nos gouvernants. »

**

A PROPOS DE LA PROPOSITION LENGLE.

Nous trouvons dans le *Daily Telegraph* une correspondance destinée à jeter quelque jour sur l'affaire de la conversion des rentes, qui est restée, quoi qu'on en dise, fort obscure.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Lenglé pourra y puiser, peut-être, un peu de lumière.

Voici ce qu'écrit au *Daily Telegraph* son correspondant de Paris :

« Je viens de recevoir, par hasard, un document qui ne sera pas publié, mais qui jette un certain jour sur le scandale de la conversion, dont on a tant parlé il y a quelques jours.

Ce document consiste dans un extrait des opérations de la chambre syndicale de la Bourse de Paris. Il paraît qu'une réunion fut tenue par le syndic, M. Moreau, le 5 mars, dans laquelle il voulait expliquer à la chambre syndicale la part prise par lui dans l'affaire de la conversion. D'après le document, la presse n'en aurait pas exactement traduit les incidents.

Le syndic rend compte de sa visite chez M. Léon Say, le 27 février. Le ministre lui déclara qu'il avait l'intention de déclarer à la commission du budget que la conversion ne lui paraissait pas opportune. Le ministre ajouta ensuite : « Comme vous êtes le dernier Parisien que je verrai, je vous prie de faire connaître ce que je vais annoncer. »

Le rendez-vous de M. Léon Say avec la commission du budget était fixé pour une heure et demie; il devait donc partir à midi trois quarts. M. Moreau prétend avoir quitté le cabinet du ministre à midi un quart et être allé tout droit chez M. de Rothschild pour lui communiquer ce qu'il venait d'entendre.

goutez que médiocrement ce que l'on a appelé le plaisir des dieux.

— Je connais trop votre pénétration, lui dis-je, pour nier qu'il y ait une différence entre nos deux caractères; mais je crois que les études d'observation qui vous ont conduit au résultat dont vous vous félicitez trop peuvent être quelquefois utiles aux esprits les plus sévères et les aider à faire le bien autant qu'à combattre le mal.

(Magasin pittoresque, tome XIII.)

Théâtre de Saumur.

JEUDI 20 mars 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE donnée par Les ARTISTES de l'AMBIGU.

L'ASSOMMOIR

Pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux, par MM. William Busnach et Octave Gastineau, tiré du roman de M. Emile Zola.

TABLEAUX. — 1^{er}, L'Hôtel Bon-Cœur. — 2^e, Le Lavoir. — 3^e, La Barrière Poissonnière. — 4^e, Les Noces. — 5^e, L'Echafaudage. — 6^e, La Fête de Gervaise. — 7^e, L'Assommoir. — 8^e, La dernière Boutelle. — 9^e, L'Élysée-Montmartre.

Les principaux rôles seront joués par MM. SULLY, ACELLY, RODRIGUES, GOTHY, M^{lle} GRANVAL, la petite DAUBRAY, etc.

De là, il se rendit à la Bourse, où il arriva à midi quarante, mais M. Moreau ajoute qu'il a fait « prévenir aussi M. Pereire, autre grande notabilité du monde financier. »

La *Liberté*, qui reproduit aussi ces détails, ajoute en post-scriptum :

« Nous sommes autorisés à déclarer que M. Moreau n'a fait prévenir M. Pereire de ce qui se passait que lorsqu'il était plus de deux heures et lorsque le public tout entier était depuis longtemps déjà au courant de la confiance faite par M. le ministre des finances à M. le syndic des agents de change. »

**

Paris-Journal, sous la signature d'un de ses rédacteurs, Jean Raymond, édite la spirituelle et mordante boutade que voici, à propos de l'ordre du jour dit « de fétrissure » inventé par le député Rameau et qui couvre en ce moment toutes les communes de France.

« Nous autres serins de chrétiens bondieux niais ou criminels, nous avons notre dimanche des Rameaux qui, cette année, tombe le 6 avril ou le 17 germinal pour les purs. Le dimanche des Rameaux, nous portons des palmes ou des branches de buis que nous suspendons ensuite dans nos demeures en mémoire de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. Peuh ! Jésus était monté sur une ânesse. Petit sport !

Cette monture est aux trotteurs qui illustrent les écuries de M. Gambetta et qui, juste réciprocité, sont illustrés par lui, comme notre pauvre dimanche des Rameaux chrétien est au sublime jeudi de Rameau ! Ainsi s'appellera dans l'histoire désormais le jeudi où M. Rameau proposa et fit voter « l'ordre du jour de fétrissure » qui immortalise son nom.

On devrait, lui, le baptiser : Rameau fétrissure.

On connaissait jusque-là Jean-Philippe Rameau, le grand compositeur de *Castor et Pollux* et des *Indes galantes*; on connaissait le Neveu de Rameau, qui a inspiré des livres à Diderot et à Jules Janin; on ne se doutait pas de quoi était capable Rameau (Charles-Victor-Chevrey), ancien avoué, né à Paris le 26 janvier 1809 et cependant encore assez vert pour fétrir, au commandement, des gens qui valent mieux que lui.

Il y a des rameaux que l'âge, le soleil ou la gelée fétrissent. Ce Rameau-ci ne se laisse pas fétrir comme ces rameaux-là. Il fétrit autrui comme d'autres rameaux sèchent ou fleurissent.

Chacun sa vocation, en ce monde. La sienne était de fétrir le 46 Mai et le 23 Novembre dans la personne de leurs ministres. Vlan ! c'est fait ! et telle est l'autorité qui s'attache à la fétrissure Rameau qu'elle a presque refait une popularité à ceux qu'elle prétendait entacher.

Encore un beau sujet pour la sculpture : le citoyen Rameau fétrissant le duc de Broglie !... Mais, les ouvriers de Lyon aimeraient peut-être mieux du travail et du pain. »

**

LE TESTAMENT DE M. DE MARCÈRE.

Tel est le titre d'une amusante fantaisie que publie le *Mémorial de Lille*, sous la signature de l'Indiscret.

Nous en détachons quelques passages :

CECI EST MON TESTAMENT

« Au nom du ROY, de l'EMPEREUR et de la RÉPUBLIQUE,

» Ainsi soit-il.

« Je lègue mon âme à Dieu, mon corps à la terre et ma défroque politique au CENTRE GAUCHE.

« Je donne et lègue à la ville de Domfront, ma chère patrie, les deux chevaux blancs que je me proposais d'offrir au ROY le jour de sa rentrée dans sa bonne ville de Paris.

« Je donne et lègue à la ville d'Avesnes ma toque de président du tribunal civil, fonction qui m'a été confiée par l'empereur Napoléon III.

« Je donne et lègue au Musée du Luxembourg ma statue de la République assise et reposée.

« Je donne et lègue à mon ami Pessard (Hector) directeur du *National*, cinquante actions de la *Foncière*.

« Puisse ce faible gage de ma reconnaiss-

présenter à son hôtel. Avant-hier, j'allai le voir, et je réclamai de lui un mémoire qu'il n'avait aucun intérêt à garder. Il me conduisit à son cabinet, et j'engageai la conversation sur un sujet qui devait me donner au moins un quart d'heure pour observer. Je n'eus pas besoin d'un temps aussi long. Sa table était encombrée de livres et de papiers. Après quelques minutes, je remarquai, parmi de vieux parchemins et au milieu de billets négligemment jetés, une très-petite lettre froissée, salie, à demi déchirée. L'adresse était lisible : c'était celle du duc lui-même; l'écriture très-fine paraissait être d'une femme, mais elle pouvait être contrefaite. Le format n'avait aucun rapport avec celui du modèle que m'avait remis le secrétaire. Le cachet, d'une autre couleur, était très-large : je le reconnus; c'est un de ceux dont le duc fait quelquefois usage. Ce détail fut pour moi un trait de lumière. Le duc avait fait la une imprudence : on ne s'avise jamais de tout. Je sortis, et vous devinez le reste. Persuadé que j'avais découvert la fameuse lettre, mais ne pouvant rien affirmer, et ne voulant pas faire naître une fausse espérance dans l'esprit de notre cher secrétaire, je fis venir Jean Leveux, et je lui donnai mes instructions. Le drôle est entré en plein jour dans le cabinet du duc, qu'il y rencontra. Il lui offrit de le tenir au courant des recherches de la police. A peine avait-il prononcé quelques mots que des cris affreux

poussés dans la rue et un grand tumulte y attirèrent le duc vers une fenêtre : on se battait; il y avait un atouement. Le duc ne jeta qu'un regard; mais, quand il se retourna, la petite lettre déchirée était déjà dans la poche de Leveux qui, à l'imitation du duc, avait mis à la même place une lettre d'une apparence semblable. Aussi calme qu'en entrant, Leveux continua d'exposer le motif de sa visite, mais de manière à se faire promptement éconduire. Il est inutile d'ajouter que c'étaient deux camarades de Leveux qui avaient simulé une querelle dans la rue. Le duc, suivant toute probabilité, n'a pas encore découvert la perte qu'il a faite; hier même il a donné une nouvelle preuve de son extrême confiance dans ce crédit étrange qu'il a usurpé depuis un mois. Sa disgrâce sera prompte et terrible. C'est un homme perdu. Toutes les cours d'Europe lui seront fermées. J'avoue qu'il me serait agréable de voir sa surprise et sa fureur lorsqu'il découvrirait la petite lettre substituée à celle qu'il avait volée. Il y trouvera deux vers tracés d'une main connue, et qu'il se rappellera d'avoir cités, il y a dix ans, dans une triste circonstance, avec une joie infernale :

..... Un dessin si funeste,
S'il n'est digne d'Atreé, est digne de Thyeste.

Mais je ne vous vois pas très-enthousiaste de mon succès. Vous êtes tant soit peu puritain, et vous ne

sance le récompenser de son inaltérable dévouement !

» Je confie à mon honorable successeur et ancien sous-secrétaire d'Etat M. Lepère, le soin d'offrir pour moi le pain bénit à Saint-Augustin, ma paroisse.

» Je demande qu'aucun discours ne soit prononcé sur ma tombe.

» Je fais cependant une exception pour le R. P. CLEMENCEAU, qui m'a promis de prononcer mon oraison funèbre. »

Etranger.

LA CATASTROPHE DE SZEGEDIN.

On télégraphie de Pesti, 17 mars :

L'empereur François-Joseph, répondant à l'allocution de M. Palley, bourgmestre de Szegedin, s'est exprimé en ces termes :

« Une douleur profonde et poignante pour mon cœur m'a amené ici. J'ai voulu, de mes propres yeux, voir quel a été le sort de cette malheureuse ville. Mon cœur a saigné lorsque j'ai vu ce grand désastre. J'espère que des temps meilleurs viendront et que cette ville refleurira encore.

» Il ne faut pas s'alarmer outre mesure. Les secours ne manqueront pas. »

L'empereur a prononcé ces mots d'une voix entrecoupée par l'émotion. Sa Majesté a détourné la tête pour cacher ses larmes. L'empereur s'est informé de tous les détails de la catastrophe auprès du bourgmestre, du commissaire du gouvernement et de plusieurs autres fonctionnaires. Sa Majesté a traversé la ville sur un ponton. Partout elle a été l'objet d'un accueil enthousiaste.

L'empereur est reparti pour Vienne à midi.

Les journaux hongrois contiennent de longs récits de témoins oculaires. Nous empruntons quelques détails à un récit publié par le *Hon* de Pesti :

« On porte les noyés à Szeged, où le fossoyeur, depuis l'aurore jusqu'à la nuit, se livre à son travail funèbre. Il est très-rare que les morts soient reconnus. Aucune croix ne désigne l'endroit où ils reposent. J'ai moi-même retiré le cadavre d'une jeune fille étendu sur une porte flottante. Personne, parmi ceux qui m'entouraient, ne la connaissait. Les hommes du lieutenant-colonel Zoubovitch ont pêché le cadavre d'un père qui tenait un enfant dans chacun de ses bras. Un cadavre de femme a été aussi retiré. Aux pans de sa robe, trois enfants s'étaient cramponnés si solidement qu'il a fallu beaucoup de peine pour faire lâcher prise à leurs doigts crispés.

» L'ordre est donné de sauver d'abord les personnes, seulement après les objets ; mais il y a des centaines de sinistrés qui, assis sur les ruines de leurs maisons, refusent d'être sauvés sans leurs biens. Ces malheureux préfèrent périr pendant la nuit plutôt que d'abandonner le reste de leur avoir. »

Chronique militaire.

LES NOUVEAUX DRAPEAUX.

Nous avons dit que les noms des batailles qui doivent être inscrits sur les nouveaux drapeaux et étendards des corps de troupe de l'armée, ont tous été choisis dans les guerres faites depuis la Révolution française jusque et y compris l'expédition du Mexique. La plupart des régiments d'infanterie auront quatre batailles inscrites sur leur drapeau ; il en est de même du drapeau unique qui sert aux trente bataillons de chasseurs à pied, des drapeaux de zouaves et de tirailleurs algériens, des étendards de la cavalerie et de l'artillerie, des drapeaux des régiments de pontonniers et du génie. Les seuls corps de troupe qui n'auront aucune inscription sur leur drapeau sont le 4^e régiment de zouaves, les 45^e, 46^e, 48^e, 21^e, 22^e régiments d'artillerie et les régiments de cette arme ayant les numéros 25 à 38. Ajoutons, pour compléter ces renseignements sommaires, que les drapeaux et étendards décorés sont ceux des 54^e, 76^e et 99^e régiments d'infanterie, des 2^e et 3^e régiments de zouaves, du 3^e régiment de tirailleurs algériens, du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, enfin le drapeau des bataillons de chasseurs à pied. Ces distinctions honorifiques ont été données conformément au décret du 13 juin

1859, prescrivant que le drapeau d'un régiment porterait la croix de la Légion-d'Honneur quand des hommes appartenant au régiment auront pris un drapeau à l'ennemi.

LES INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

On sait que le gouvernement a récemment nommé inspecteurs généraux de l'armée trois anciens commandants en chef : les généraux duc d'Aumale, Deligny et Douay.

Mais, jusqu'à présent, aucune décision ministérielle n'a fixé, d'une manière nette et précise, les attributions des nouveaux titulaires.

On nous assure que cette lacune sera très-prochainement comblée par le général Gresley.

La France serait divisée en trois grandes régions, et chaque inspecteur serait, d'après le projet actuellement à l'étude, chargé de surveiller les corps d'armée d'une de ces régions.

Il connaîtrait les troupes, les officiers dont l'inspection lui serait confiée, de telle sorte qu'en cas de guerre, il pourrait être appelé à prendre le commandement en chef de plusieurs corps d'armée réunis sous ses ordres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* télégraphie qu'une perturbation atmosphérique aura lieu sur les côtes de la Grande-Bretagne affectant celles de France, entre les 21 et 23. Neige, pluie, bourrasques du Sud-Est au Nord-Ouest.

Le Puy-Notre-Dame. — Dimanche prochain, 23 mars, une cavalcade travestie, qui doit comprendre environ 200 personnes, aura lieu au Puy-Notre-Dame.

Sur le passage du cortège, une quête sera faite au profit des pauvres.

On voit que les jeunes gens du Puy ont été cette fois plus heureux que ceux de Saumur, lesquels n'ont pu s'entendre pour organiser quelque charmante fête dans le genre de celles des deux dernières années.

Le Chemin de fer de Poitiers à Bressuire.

M. Alfred Monnet, sénateur des Deux-Sèvres, vient d'adresser à l'un des maires de l'arrondissement de Parthenay, les plus intéressés à la prompt exécution du chemin de fer de Poitiers à Bressuire, la lettre suivante qu'il a reçue du ministère des travaux publics et que nous nous empressons de reproduire :

« Paris, le 12 mars 1879.

» Monsieur le sénateur,

» Par une note que vous avez bien voulu me remettre, vous appelez l'attention de l'administration des travaux publics sur l'intérêt qui s'attache à ce que les travaux du chemin de fer de Poitiers (Neuville) à Bressuire soient commencés dans le plus bref délai possible.

» J'ai l'honneur de vous informer que les projets d'exécution des travaux de terrassements et ouvrages d'art des première et deuxième sections (entre Neuville et la tour de Chiron, sur une longueur de 33,248 mètres) ont été approuvés par décision du 26 février. A cette date, MM. les préfets de la Vienne et des Deux-Sèvres ont été invités à procéder le plus tôt possible à l'adjudication des travaux.

» Les terrains sont d'ailleurs acquis sur une longueur de 13,309 mètres de la première section Est sur toute l'étendue de la deuxième. Par le courrier de ce jour, M. l'ingénieur en chef chargé de la construction de la ligne dont il s'agit est invité à s'entendre avec MM. les préfets pour que la mise en adjudication desdits travaux ait lieu sans retard.

» Quant à la troisième section (de la tour de Chiron à Parthenay), il y a lieu d'observer que la ligne de Poitiers à Bressuire doit faire gare commune, à Parthenay, avec la nouvelle ligne projetée de Niort à Montreuil-Bellay.

» Or, celle-ci, qui ferait partie de la ligne directe de Bordeaux sur Saumur et Paris, paraît devoir être établie pour un grand trafic ; elle aurait dès lors de faibles déclivités ; et, pour ce motif, on a dû remanier

les anciens projets de la partie de ligne de Poitiers à Bressuire que doit emprunter la ligne directe. Mais ce remaniement n'entraînera qu'un retard de quelques semaines dans la production du projet de la troisième section.

» Agrérez, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics,

» Pour le ministre et par autorisation :

» Le conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer,

» DUVERGIER. »

Adjudication de travaux du chemin de fer de Poitiers à Bressuire.

Le 9 avril 1879, à Niort, il sera procédé par M. le préfet des Deux-Sèvres, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, et en un seul lot, sur soumissions cachetées, des travaux de construction du chemin de fer de Bressuire à Poitiers, comprenant : les terrassements, chaussées, perrés et ouvrages d'art à effectuer dans la partie de la ligne comprise entre la limite du département de la Vienne et le kilomètre 45, sur une longueur de 11,380 mètres.

Ces travaux sont estimés à 149,731 fr. 18, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée vient de prendre une mesure excellente. A l'avenir, tout voyageur muni d'un billet pour un parcours de plus de 500 kilomètres aura le droit, après avoir fait un trajet de 500 kilomètres au moins, de s'arrêter dans n'importe quelle ville intermédiaire, pourvu que ce voyageur n'arrive pas à destination plus de 24 heures après le train qu'il a abandonné en cours de route pour profiter de l'arrêt.

TOURS.

L'*Indépendant* nous apprend qu'hier mercredi, fête de saint Joseph, les compagnons charpentiers passants se sont rendus à 10 heures rue de la Serpe, chez leur mère, qu'ils ont conduite à une messe célébrée à Saint-Julien. Ils étaient au nombre de 160.

Au milieu du cortège, un chef-d'œuvre composé de tout ce que l'art du charpentier peut fournir, était porté par quatre vigoureux compagnons.

En sortant de l'office, le cortège s'est rendu à la Préfecture et à la Mairie, où ils ont été reçus.

Un splendide déjeuner, servi rue de la Serpe, a réuni ces braves gens.

Hier soir, un bal, donné par eux boulevard Béranger, a ainsi terminé cette fête du travail.

Nous apprenons la mort de M^{me} Brousse, grand-mère de M^{me} Fauvart-Bastoul, décédée à Blois, à l'âge de cent deux ans.

NANTES.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

« Le Concours Hippique vient de terminer la série des intéressantes fêtes qu'il a procurées à notre ville. Ni le Conseil général ni le Conseil municipal ne peuvent regretter les sacrifices faits pour la tenue de ce Concours. C'est désormais une institution fondée à perpétuité. On ne pouvait trouver une ville plus centrale que Nantes, une ville présentant plus de ressources et une population plus sympathique. Les trois essais faits ont été de véritables succès, et, grâce à la Commission, chaque année l'on peut constater un progrès nouveau. L'élevage y a trouvé un sérieux encouragement, et le dressage des chevaux a montré ce que la patience et la douceur donnent d'empire sur des animaux regardés comme indomptables. Si cette année le nombre des chevaux n'a pas été plus considérable, nous avons pu constater qu'il n'avait pas diminué et que jamais on n'avait vu des chevaux de selle et de trait aussi bien dressés et aussi faciles à manier.

» Nous devons de sincères remerciements aux membres de la Commission qui ont si bien organisé ce Concours et assuré, pour de longues années, à notre ville des réunions aussi utiles que charmantes. Tout le monde y a trouvé son compte : les amateurs ont trouvé des achats à faire, les cultivateurs des encouragements, nos hardis gentlemen et écuyers des applaudissements bien mérités ; nos marchands et nos hôteliers ont fait leurs affaires, et nous avons eu, pendant huit

jours, des surprises et des tournois, qui ont donné de la gaieté et de l'entrain en notre cité bretonne. Nous ne pouvons passer sous silence la bonne disposition de l'arène et des tribunes, qu'on ne peut assez louer.

» Nous sommes l'écho de notre population en remerciant MM. les Commissaires, qui ont doté notre ville d'une institution appelée à rendre tant de services. »

FRAUDE SUR LES ENGRAIS.

La Cour de Rennes, par arrêt du 12 mars 1879, a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de Château-briant, du 11 janvier 1879, qui condamne Abraham Hécey, dit Sarrazin, fabricant d'engrais dits *Phospho-guanos-types*, à huit mois de prison et 2,000 fr. d'amende avec affiches et insertions, pour tromperie sur le dosage des éléments que devaient contenir ses engrais.

Abraham Sarrazin avait déjà subi, pour la même cause, deux condamnations antérieures. Le 27 décembre 1867, le tribunal de Château-Thierry l'a condamné à 200 fr. d'amende. Le 6 mars 1876, la Cour d'Orléans l'a condamné à 1,000 francs d'amende, avec insertions et affiches.

Abraham Sarrazin a vendu dans le département de Maine-et-Loire des quantités assez considérables de ces phospho-guanos-types livrables en mars. (*Union de l'Ouest.*)

Faits divers.

Le café. — Gourmets, tremblez ! frémissez, bouches délicates !

Nous sommes menacés, dans un avenir prochain, de ne plus avoir de café ! Ce délicieux produit à l'enivrant arôme va, si cela continue, disparaître de nos tables.

Plus de délicieuses rêveries en humant cette liqueur divine, le nectar des dieux, d'après Aristote.

On vient de découvrir à Ceylan un champignon vénéneux et venimeux qui s'attache aux racines du caféier et lui prend toute sa sève. La plante s'étiole, dépérit, puis meurt. De semblables parasites ont été aussi observés à Moka et à la Martinique.

Heureusement qu'un savant a trouvé le moyen de repousser momentanément ce fléau au moyen d'insufflation de soufre.

Mais ces champignons ne seront-ils pas plus forts que la science ? Le ciel nous en préserve !

Un malheureux vêtu de loques et de haillons pose le pied sur la sellette d'un décrocteur. La chaussure était lamentable, et les extrémités, à la suite de longues souffrances et de déchirements extérieurs, figuraient assez bien un porte-monnaie eût ouvert.

Le décrocteur cire tant bien que mal le talon, les côtés, mais arrivé au bout du soulier il lève mélancoliquement les yeux, et s'adressant au patient :

— Faut-il cirer l'ongle ?

Pensée d'un ivrogne :
— La vérité est dans le vin, et elle sort d'un puits. Oh ! si je connaissais ce puits-là !

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des *Capsules de Goudron de Guyot* si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux ou trois capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plûite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes; hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

çons et exigez la marque de fabrique « Revalessière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
N° 9,180. — M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.
Cure N° 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalessière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalessière m'a rendu la santé.
A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalessière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicerie; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicerie, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Ligne de Poitiers-Saumur.
Départs de Saumur :
6 h. 30 m. matin. 10 h. 30 m. matin
1 — 10 — soir. 4 — 45 — soir.
3 — 20 — — 10 — 10 — —
7 — 45 — — 11 — 50 — —
Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.
Départs de Poitiers : Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin. 10 h. 30 m. matin.
12 — 10 — soir. 4 — 45 — soir.
1 — 45 — — 9 — 10 — —
6 — 45 — — 11 — 20 — —
Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 14 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.
P. GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse.			Baisse.		
3 % amortissable	78	30	Crédit Foncier colonial	380					Canal de Suez	740	
4 % 1/2 amortissable	81	30	Crédit Foncier, act. 500 f.	743	73				Credit Mobilier esp.	935	15
4 1/2 %	109	50	Obligations foncières 1877	380	25	6	45		Société autrichienne	350	5
5 %	113	40	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675	5				OBLIGATIONS.		
Obligations du Trésor	510	1	Crédit Mobilier	473	73				Orléans	375	50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	245		Crédit Foncier d'Autriche	600		1	25		Paris-Lyon-Méditerranée	373	75
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	50	Est	708	73				Est	372	
— 1865, 4 %	549		Paris-Lyon-Méditerranée	1150		7	50		Nord	378	
— 1869, 3 %	415	50	Midi	855					Ouest	378	
— 1871, 3 %	408		Nord	1445		5			Mid.	377	75
— 1875, 4 %	538		Orléans	1220		1	25		Paris (Grande Ceinture)	376	25
— 1876, 4 %	527		Ouest	782	50				Paris-Bourbonnais	375	25
Banque de France	3045	13	Compagnie parisienne du Gaz	1310					Canal de Suez	379	
Comptoir d'escompte	780		C. gén. Transatlantique	535	10						
Credit agricole	430										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 9 décembre).
DéPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir.
4 — 10 — — — express.
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).
DéPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 40 — — — omnibus.
12 — 40 — — — soir.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — omnibus-mixte.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

LE MOULIN ET LA CHUTE D'EAU DE DÉNAU.
Situés sur le canal de la Dive, commune d'Epieds (Maine-et-Loire).
A quatorze kilomètres de Saumur et à six kilomètres des gares de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg et de la Motte-Bourbon (réseau de l'Etat, ligne de Poitiers à Saumur).
Force motrice : 50 chevaux.
Hauteur de la chute : 3 mètres.
Les fondations sont faites en pierres dures et en chaux hydraulique, et peuvent servir de base à une usine importante.
Quatre hectares 12 ares 50 centiares de terre attenants au moulin.
Prix modéré. — Facilités de paiement.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire à Brézé. (140)

Etudes de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, en présence de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.
Le samedi 26 avril 1879, à midi.

LA FERME DE LA BILANGERIE

Située commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares.
S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
MAISON

Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

VENTE DE MEUBLES
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 mars 1879, à midi, au bourg de Saint-Léger, M^e Herbault, notaire, procédera à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers dépendant de la succession de Pierre Verrière, en son vivant quincaillier à Saint-Léger.

On vendra :
Un bon cheval, une carriole, un fourgon de voyage, un magnifique chien de montagne et autres objets.
Au comptant, plus 10 p. 0/0.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (147)

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVÉ
Hors d'inondation.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE
VIN ROUGE
Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

AVANCES
et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

PAS DE BONNE SALADE
SANS HUILE D'OLIVE

de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Maritimes).
1, rue du Lazaret (sur le Port).
La Maison accepte des représentants.

Ceinture, Gravelle, Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE LITHINE SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ
60 pilules — Flacon 5 fr.
prép. par CHEVRIER, Pharm^e, 21, faubourg Montmartre, Paris.
Dépôt à Saumur, ph^e GABLIN.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

L'ARGENT
Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers
PARAIT TOUS LES SAMEDIS
Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES
Par an 4 francs
Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.
ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE
99, rue Richelieu, 99
PARIS

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Ruyal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires :
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE
ET
DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par le même.
Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES
Par G. D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.
Première série :
MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série :
SAUMUR ET SES ENVIRONS
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Chaque série se vend séparément.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sous-signé.